

DELIBERATION Du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.26 Délibération pour acceptation cession de terrain par le CG38 à la commune pour un montant de 286€.doc

**L'an deux mille dix et le six avril,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 31 mars 2010
Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, , Michel RODEL
Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS
Absents excusés : Annick MOURARET, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY, Sylviane MONNOT
Secrétaire de séance : Mr Michel CROS
*Pouvoir d'Annick MOURARET à Sylviane VANEL
Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Daphné GAULT***

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Conseil Général de l'Isère qu'il lui cède des terrains morcelés en plusieurs parcelles et sis à proximité de l'ancien pont sur le Saluant (construit avant 1920) sur le CD37 reliant le centre bourg au hameau de Glay.

Ces terrains sont aujourd'hui situés de part et d'autre du nouveau tracé du CD37 dans les sections ZC, AL et AK du cadastre et représentent une superficie de 2860m² environ.

Le Conseil Général de l'Isère propose de les céder à la commune pour la somme de 286€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ **Retient la proposition de Monsieur le Maire d'accepter cette cession de terrains par le CG38 à la commune aux conditions indiquées;**
- ♦ **Donne pouvoir à Monsieur le Maire de traiter cette transaction avec le conseil général de l'isère ;**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**